DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

MARSEILLE PROVENCE — TERRITOIRE PAYS D'AIX

COMMUNE DE PEYROLLES-EN-PROVENCE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1

Pièce n°4.2-a

Cadastre - Partie Nord

Echelle : 1/5 000°

Cabinet C. LUYTON
Le Concorde
280, Avenue Foch
83000 TOULON
Tél : 04 94 89 06 48
Télécopie : 04 94 89 97 44
christian.luyton@wanadoo.fr

PLU approuvé par DCM du 09/03/2017
Modification N°1 du PLU approuvée par le Conseil de Métropole du

1) DISPOSITIONS GENERALES

Limite de zone, secteur, périmètre, espace
N Nom de zone et de secteur

2) DESTINATION DES CONSTRUCTIONS, USAGES DES SOLS ET NATURES D'ACTIVITES

Interdiction et limitation de certains usages et affectations des sols, constructions et activités
EBP Espace boisé classé

Secteur nuisances / risques
Risque Inondation (PPR I)
- Bande de sécurité
- Aléa fort
- Aléa modéré
- Aléa modéré
- Aléa exceptionnel

Risque inondation : étude complémentaire des vallons Sud et Rèal de Jouques
- Risque fort
- Risque modéré
- Risque faible
- Aléa résiduel
- Aléa hydrogéomorphologique

Risque Mouvement de Terrain (PPR MT)
- Zone rouge : secteur fortement exposés au risque mouvement de terrain

Risque Incendies de forêts
- F1
- F1p
- F2

Risque Transport Matières Dangereuses (PPR TMD)
- Faisceaux d'aléas liés au gazoduc (275, 365, 445 mètres de l'axe)

Emplacement réservé aux équipements et installations d'intérêt général
Bâtiment qui peut faire l'objet d'un changement de destination

Mixité fonctionnelle et sociale
Secteur de préservation et de développement de la diversité commerciale
Emplacement réservé pour mixité sociale

3) CARACTERISTIQUES URBAINE, ARCHITECTURALE, ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE

Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère
Patrimoine bâti et paysager à protéger , à conserver, à restaurer
(pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural)
- Patrimoine religieux
- Bâtiment remarquable
- Bâtiments à préserver
- Patrimoine agricole
- Patrimoine hydraulique
- Autres éléments du patrimoine bâti
- ZPPAUP
- Alignement d'arbres à conserver ou à créer
- Arbre isolé
- Parc, jardin, espaces verts à concerver ou à créer
- Restanque, terrasses en pierres sèches
- Site classé du massif du Concors

4) EQUIPEMENT ET RESEAUX
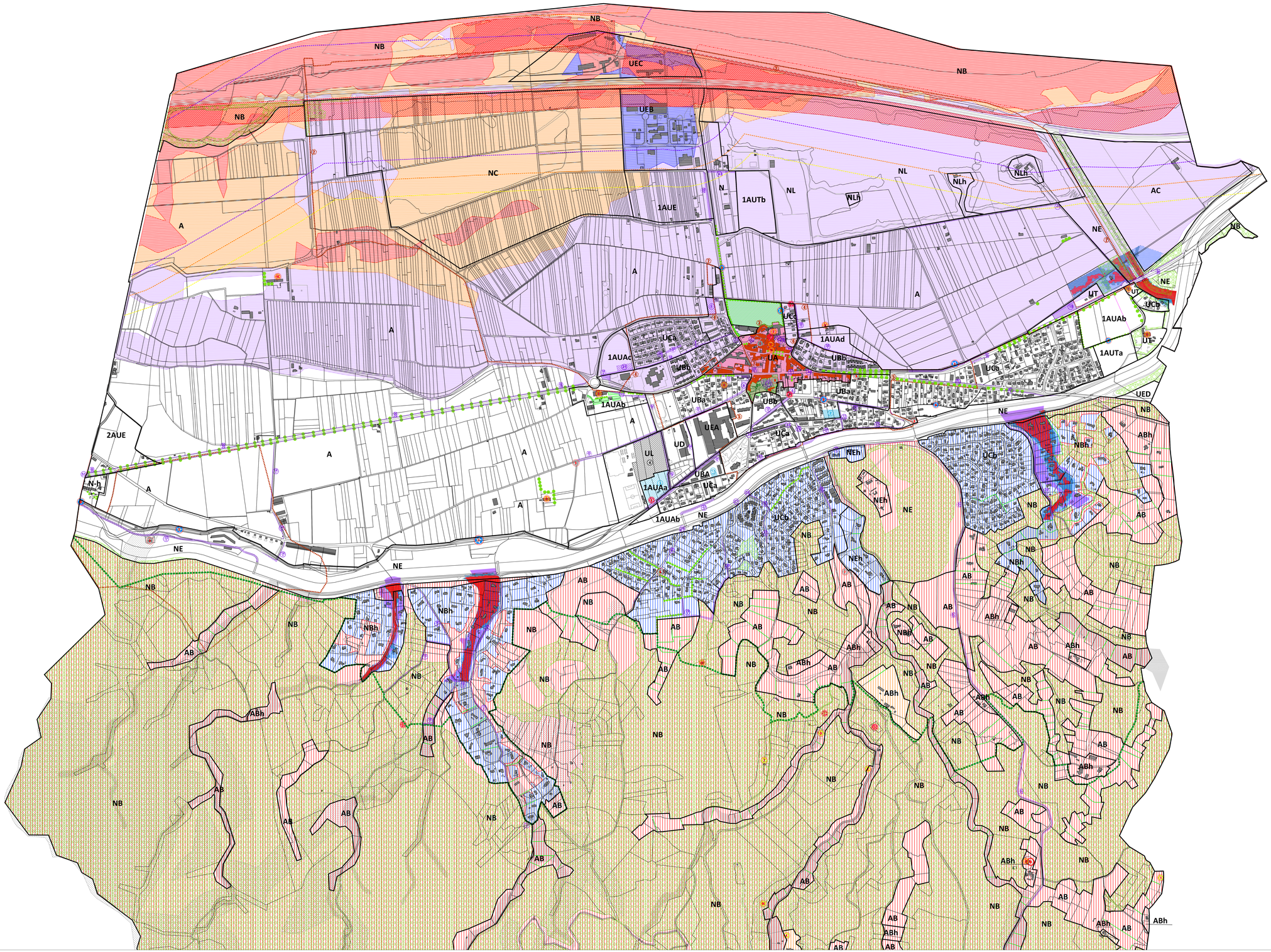
Desserte par les voies publiques ou privées
Emplacement réservé aux voies publiques
Desserte par les réseaux
Emplacement réservé aux ouvrages publics